

Procès-Verbal

Séance du 9 Mars 2023

L' an 2023 et le 9 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de M. DEPOISSON Emmanuel, Maire

Présents : M. DEPOISSON Emmanuel, Maire, Mmes : AUBERTIN Agnès, THEVENOT-LABBE Audrey, MM : BARBIER Didier, DEPAILLAT Dominique, GOBILLOT Loïc, HUGUENY Thierry, MARCAND Philippe, PERREAU Manuel

Invité(s) :Mme GRAILLOT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 03/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme THEVENOT-LABBE Audrey

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1. TRAVAUX EGLISE / demandes de Subvention - DEL2023_005
2. TRAVAUX SALLE DES POMPES / demandes de subvention - DEL2023_006
3. TRAVAUX LAGUNAGE - DEL2023_007
4. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT DE STRON - DEL2023_008
5. Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires - DEL2023_009
6. MARCHE PUBLIC / CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES - DEL2023_010
7. PARTICIPATION REPAS DES AINES - DEL2023_011
8. SUBVENTIONS ALLOUEES AU COMPTE 6574X - DEL2023_012
9. QUESTIONS DIVERSES

1. TRAVAUX EGLISE / demandes de Subvention

réf : DEL2023_005

Le Maire informe les conseillers des divers travaux à effectuer dans l'église, notamment:

- Des travaux d'électricité urgents qui seront faits en régie; la location d'une nacelle sera indispensable. 2000 € HT seront prévus au budget 2023 .

- Des travaux de sécurisation de l'accès au clocher par la mise en place d'une échelle à crénoline en remplacement d'une échelle en bois de plus de 100 ans, et de caillebotis en remplacement du plancher bois actuel très vétuste. La trappe de passage des cloches sera aussi sécurisée et des grilles seront mises en place pour éviter l'intrusion des volatiles créant ainsi des désordres qui dégradent les lieux et peuvent être dangereux pour les personnes utilisant l'échelle. Un devis de 10640 € HT est présenté aux conseillers. Après délibération, le projet est validé par le conseil municipal. Le Maire a pouvoir de déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de tout autres organismes qui financeraient ce genre de travaux.

- Une réflexion est lancée pour mettre un système de chauffage nomade.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2. TRAVAUX SALLE DES POMPES / demandes de subvention

réf : DEL2023_006

Le conseil municipal, après délibération, décide d'effectuer des travaux dans la salle des pompes afin d'y créer une annexe à l'atelier municipal et de pouvoir y garer la voiture communal de manière sécurisée, à savoir :

- l'agrandissement de l'ouverture située rue du Four
- le remplacement des portes coulissantes en bois vétustes et dangereuses (dérailements),
- la création d'une dalle avec réservations pour le passage des gaines électriques, d'une alimentation en eau et d'évacuations des eaux .

Les travaux à l'intérieur du bâtiment seront effectués en régie.

La commission travaux a étudié divers devis et le projet présenté s'élèverait à environ 17 514 € HT.

Le conseil municipal , après délibération, valide ce projet . Un budget de 20 000 € sera prévu au budget 2023 pour palier aux dépenses imprévues .

Le Maire a pouvoir de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

3. TRAVAUX LAGUNAGE

réf : DEL2023_007

La géomembrane du lagunage étant dégradée, la commission travaux a travaillé sur le sujet et étudié divers devis . Elle propose une offre de l'entreprise BHD ENVIRONNEMENT s'élevant a 5564,32 € HT pour la réparation des déchirures et trous mais aussi la reprise d'étanchéité des tuyaux et events. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition . La somme de 7000 € sera prévue au chapitre 21 du budget 2023 .

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

4. CREATION D'UNE AIRE DE JEUX ET AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT DE STRON

réf : DEL2023_008

Le conseil municipal avait pour projet de créer une aire de jeux et d'aménager les abords du bâtiment de stron pour développer l'attractivité de ce lieu de loisirs destiné à tout âge.

La commission travaux a donc travaillé sur le sujet et a étudié divers devis . Elle propose donc au conseil municipal un projet s'élevant à 97 710 € HT comprenant une aire de jeux, un terrain de foot, un terrain de pétanque, un panier de basket, des arbres d'ornement et charmilles pour apporter de l'ombre et une clôture pour l'ensemble du lieu.

Le conseil municipal , valide le projet et décide d'inscrire 98000 € au chapitre 21 du budget 2023. Le Maire est chargé de déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, du Département et tout autre organisme qui financerait ce genre de projet .

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

5. Demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED 52 et modifications statutaires

réf : DEL2023_009

Le Conseil municipal,

Vu la délibération de la ville de Saint-Dizier du 15 décembre 2022 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « installation de recharges de véhicules électriques (IRVE) ».

Vu la délibération du SDED 52 du 2 février 2023 acceptant l'adhésion de la ville de Saint-Dizier et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « IRVE ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la

délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

En conséquence, le conseil municipal, donne un **avis favorable** à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Dizier au SDED52 et aux modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.

A la majorité (pour : 5 contre : 3 abstentions : 1)

6. MARCHE PUBLIC / CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES **réf : DEL2023_010**

Suite à la proposition du Centre de Gestion, le conseil municipal , après délibération, décide de participer au marché public organisé par le Centre de Gestion pour les assurances statutaires 2024- 2027.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7. PARTICIPATION REPAS DES AINES **réf : DEL2023_011**

Le conseil municipal , après délibération, fixe la participation des personnes de moins de 65 ans dans l'année à 38 €/repas.

Les "repas enfants" seront offerts aux enfants de moins de 12 ans présents .

La commission n°3 souhaite que les années à venir, les moins de 65 ans payent le tarif réel du repas.

Le conseil est d'accord avec cette proposition .

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

8. SUBVENTIONS ALLOUEES AU COMPTE 6574X **réf : DEL2023_012**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- DARMANNOISE : 150 €
- AMICALE DES POMPIERS DE DARMANNES : 100 €
- Souvenir Français : 30 €
- ADMR : 80 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €
- Participation aux divers clubs sportifs, activités culturelles ou autres : 400 €
- Participation à la restauration scolaire des maternelles/primaires : 5000 €
- Association des chats : 100€
- + l'intégralité des 10 premières stérilisations de l'année en cours + les 2 non faites en N-1 leur seront remboursées sur facture.

- DIVERS à définir : 590 €

Ces subventions sont imputées au compte 6574X du Budget primitif 2023.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

9. Questions diverses :

- DEMANDES DE SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES OU ECOLES PRIVÉES

Suite à différentes demandes, le conseil municipal a décidé de ne pas donner d'aide pour les voyages scolaires ni pour des écoles privées estimant que ce n'est pas son rôle. Le conseil départemental et la communauté de communes aident déjà les écoles et les collèges et lycées ont des fonds d'aides pour les personnes en difficultés financières.

La commune aide déjà les familles sur la restauration scolaire et certaines activités extrascolaires des maternelles et primaires.

- SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente sera nettoyée complètement lundi 17 avril par l'association DEFIS de LANGRES.

- FIBRE

Après maintes discussions avec la société LOSANGE, un accord a enfin pu être trouvé et une convention a été signée entre la commune et cette société pour assurer le bon entretien et surtout la sauvegarde en bon état des câbles de fibres optiques qui passeront à la combe aux verrons.

- LOCATION TERRAIN COMMUNAL

Le bail de la parcelle ZE 6, pour la partie louée à feu M. Daniel GROSMIRE, s'est terminé au 31/12/2022.

La commission n°7 se penchera sur les différentes possibilités d'exploitation ou de location de cette parcelle.

Le Maire prendra l'attache de son fils pour qu'il débarasse ce qu'il y a sur ce terrain.

- PROJET EOLIEN TREIX

La société d'éoliennes qui va implanter des machines vers la ferme de Fragneix propose à notre commune et à l'AFR de DARMANNES d'utiliser ses chemins et, par conséquent, de verser une indemnité annuelle.

4 conseillers sont Pour, 4 Contre et 1 s'abstient ... la Voix du Maire étant prépondérante, cette convention sera signée.

La commune était Contre ce projet du fait que déjà beaucoup d'éoliennes sont installées, ou vont l'être, aux alentours et qu'à un moment donné il faut arrêter de saturer le paysage. Toutefois, étant donné qu'il va quand même voir le jour, autant que la commune et ses habitants soient indemnisés un minimum pour la pollution visuelle engendrée et y trouve un petit bénéfice du fait que les chemins seront refaits et entretenus régulièrement par la société. La proposition d'indemnisation de celle-ci est de 4000€/an à se partager avec l'AFR.

Ce point reste à être défini.

Le Maire pourra donc signer cette convention quand un accord sera trouvé pour le montant de l'indemnisation.

- ACHAT DIVERS

La commune a procédé à l'achat d'une tondeuse tractée, plus facile pour entretenir les endroits non accessibles au tracteur tondeuse et plus propre que de passer la débroussailleuse.

- CONFLIT DE VOISINAGE

Le Maire informe ses conseillers qu'il a été sollicité par une famille pour un conflit de voisinage en fin d'année 2022; Ce conflit étant spécifique car sanitaire, il précise qu'il n'en fait part au conseil que maintenant car il souhaitait, avant tout débat inutile, se renseigner auprès des différentes instances compétentes afin de savoir à quel niveau la commune pouvait ou devait intervenir et, le cas échéant, quelle procédure suivre.

L'ARS ayant donné une réponse il y a seulement quelques jours, le Maire peut expliquer aux conseillers le déroulé de l'affaire depuis la saisine des plaignants. Les 2 parties ont été entendues de façon neutre par le Maire et un adjoint. L'affaire suit son cours et le Maire va donc suivre la procédure adéquate.

-TRAVAUX DE VOIRIE

La communauté de communes nous a informé que des travaux seront effectués rue du Perche et ruelle du cimetière en 2024.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 15/03/2023

Le Maire
Emmanuel DEPOISSON

Secrétaire de séance
Mme THEVENOT-LABBE Audrey



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, Mme THEVENOT-LABBE Audrey.